

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici tenue le 17 juillet 2017, tenue à 21h00 à la salle du conseil municipal, sise au 23, rue de la Fabrique, Sainte-Angèle-de-Mérici.

Sont présents: Monsieur Alain Carrier maire

 Madame Myleine Gauthier conseillère, siège numéro 2
 Monsieur Bertrand Lavoie conseiller, siège numéro 3
 Madame Marie-France Dupont conseillère, siège numéro 4
 Monsieur Robin Deschênes conseiller, siège numéro 6

Monsieur Régis Sirois, conseiller, siège numéro 1, est absent, absence non motivée.

Madame Francine Bezeau, conseillère, siège numéro 5 est absente, absence motivée.

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Alain Carrier.

Tous les membres ont reçu un avis de convocation, conformément à l'article 156 du Code municipal du Québec.

Monsieur Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

17-07-171 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

2. Asphalte terrain bureau municipal - Soumission
3. 540, avenue de la Vallée – Soumission pour peinture
4. 540, avenue de la Vallée - Soumission pour réfection des galeries
5. Frais déplacement - Autorisation de dépenses
6. Achat de gravier
7. Période de questions.
8. Levée de l'assemblée.

Adoptée

2. ASPHALTE TERRAIN BUREAU MUNICIPAL – SOUMISSION

CONSIDÉRANT que suite à l'appel d'offres sur invitation, quatre (4) soumissions ont été déposées à la MRC de la Mitis, pour la réfection du terrain de stationnement au bureau municipal;

CONSIDÉRANT que Pavages Laurentiens est le plus bas soumissionnaire conforme;

17-07-172 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Pavages Laurentiens, au montant de 33 167.42\$, toutes taxes incluses, pour la réfection du terrain de stationnement au bureau municipal.

Adoptée

3. 540, AVENUE DE LA VALLÉE – SOUMISSION POUR PEINTURE

17-07-173 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Plastrage Peinture Gyps-Art pour le plastrage et la pose de peinture au 540, avenue de la Vallée, au montant de 24 000.\$, taxes en sus.

Adoptée

4. 540, AVENUE DE LA VALLÉE – SOUMISSION POUR RÉFECTION DES GALERIES

17-07-174 Sur la proposition de monsieur Bertrand Lavoie, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Construction Rénovation G.D. pour la réfection des galeries au 540, avenue de la Vallée, au montant de 16 900.\$, taxes en sus.

Adoptée

5. FRAIS DE DÉPLACEMENT - AUTORISATION DE DÉPENSES

17-07-175 Sur la proposition de monsieur Robin Deschênes, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser messieurs Denis Ouellet, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et une personne ressource à se rendre à Québec, mercredi le 19 juillet 2017, relativement à l'achat d'un camion municipal, de plus, la municipalité autorise les frais de déplacement ainsi que l'émission d'un chèque au montant de 5 000.\$, en tant que dépôt de garantie.

Adoptée

6. ACHAT DE GRAVIER

17-07-176 Sur la proposition de madame Myleine Gauthier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Transport Martin Beaulieu, au montant de 4.\$/tonne, taxes en sus, pour l'achat d'environ 114 voyages de gravier :

- Rivière Métis Nord, 1 km : 300 tonnes;
 - Route Bernier, 200 m : 60 tonnes;
 - Rang 5 Fleuriau Sud, 1km : 300 tonnes;
 - Rang 5 Fleuriau Nord, 500m : 150 tonnes;
 - Rang Lac Paquet, 1,8km : 540 tonnes;
 - Rang 1 Cabot, 1,2km : 360 tonnes;
- Pour un total de 1 710 tonnes de gravier.

Adoptée

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-07-177 Sur la proposition de madame Marie-France Dupont, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 21 h 16 m.

Adoptée

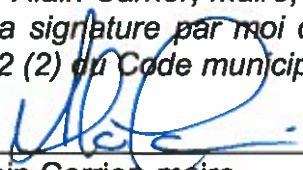


Alain Carrier, maire



Denis Ouellet
Directeur général & Secrétaire-trésorier par intérim

Je, Alain Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.



Alain Carrier, maire